

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE

2023 - 2024

Nom :

Prénom :

Âge :

Adresse pour
la facturation :

Email :

Nom et
adresse du
médecin
traitant :

Numéro de
téléphone du
médecin
traitant :

Personne à
contacter en
cas d'accident :

Numéro de la
personne à
contacter :

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S) :
cocher la ou les cases de votre choix

JOURS	ACTIVITÉS	ÂGE	HORAIRES	CHOIX
LUNDI et JEUDI	Marche / Randonnée (circuits de 8 à 12 Km)	Adultes	9h à 12h	
LUNDI	Escalade	Adultes	20h à 21h30	
MERCREDI	Escalade	Adultes	20h à 21h30	
MERCREDI	Tennis de Table	Adultes	18h30 à 20h	
LUNDI et JEUDI	Badminton	Adultes	20h30 à 23h	
MARDI	Double Dutch	Adultes	19h30 à 20h30	
MARDI	Futsal	Adultes	21h à 23h	

Date : / /

Signature (à précéder de la mention « lu et approuvé »)

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

RÈGLEMENT

2023 - 2024

Article 1 : Inscription

Nous vous rappelons que la pratique d'activités physiques et sportives n'est pas sans risques. Aussi, nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle accident.

L'inscription à l'école municipale des sports ne sera enregistrée qu'à réception du dossier complet :

- Fiche d'inscription remplie et règlement intérieur signé
- Fiche sanitaire
- Certificat médical autorisant **la pratique du sport**
- Attestation d'assurance en responsabilité civile

Article 2 : Responsabilité

Les adhérents à l'école municipale des sports sont sous la responsabilité des éducateurs du service des sports, uniquement pendant la durée du cours auquel ils sont inscrits. **L'EMS décline toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors des heures de cours définies.**

Article 3 : Paiement

Le **paiement** des activités de l'école municipale des sports s'effectue **à l'Hôtel de Ville** aux horaires d'ouverture.

Paiement après réception de la facture, à la fin de chaque trimestre.

Rappel : possibilité de paiement par prélèvement automatique (document à retirer à l'accueil de la Mairie).

Tout trimestre commencé sera facturé (sauf si certificat médical pour dispense supérieure à 15 jours).

Arrêt de tarification : sur présentation d'un certificat médical d'incapacité à continuer la pratique sportive choisie.

Article 4 : Tarifs 2023 - 2024

CATÉGORIE	SEYSSES	EXTÉRIEURS
	Trimestre	
MARCHE - RANDONNÉE Adultes	Individuel : 35 € Couple : 50€	Individuel : 53 € Couple : 70€
ESCALADE Adultes	60 €	90 €
MULTISPORTS (BADMINTON - FUTSAL - DOUBLE DUTCH - TENNIS de TABLE...) Adultes	20 €	30 €

Date : / /

Signature (à précéder de la mention « lu et approuvé »)

Nom et prénom :

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

FICHE SANITAIRE ADULTE

2023 - 2024



Nom :

Prénom :

Âge :

Pointure :

Adresse :

Activité(s)
choisie(s) :

Téléphone
domicile :

Téléphone
portable :

Email :

Personne à
contacter en
cas d'accident :

Numéro de la
personne à
contacter :

Médecin :

Téléphone :

Problèmes de
santé :

Autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de la personne.

Fait à
Seysse, le :

Signature :